

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Claude DESOBLIN, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice 10
Votants 09

Date de la convocation : 16 septembre 2019

Absents : 02

Présents : Claude DESOBLIN, Philippe ANDRE, Michel RAMEAU, Bénédicte BONNET, Gérard CHARPY, Jérôme BILBEAU, Serge MORAT, Laurent CORDEBOIS

Absents : Valérie CAMPOS, Madeleine MALIN,
Pouvoir : de Madeleine MALIN à Claude DESOBLIN

Secrétaire : Laurent CORDEBOIS

Présentation du bilan énergétique global de la commune par le SDE18 en la personne de Madame Stéphanie Leite.

Une minute de silence est observée en mémoire de Jacques Chirac, ancien président de la République, décédé le 26 septembre 2019.

Monsieur le Maire ouvre la séance et Madame Bonnet procède à la lecture du procès-verbal de la réunion précédente. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

95- Délibération pour acceptation de don

Le maire expose au conseil que la commune a reçu un courrier de Monsieur et Madame Albert LAGARDE informant du souhait de leur fils, décédé et inhumé à Bannegon, d'attribuer 3000 (trois mille) euros à la commune .

Entendu l'exposé du maire, le conseil municipal décide ;

- d'accepter ce don qui n'est grevé ni de conditions ni de charges
- et autorise le maire à faire les démarches nécessaires pour encaisser le chèque.

96- Délibération pour éclairage public

Le maire expose qu'il faudrait procéder à divers travaux sur l'éclairage public de la commune (éclairage public vétuste à la Croix des Pouzes, Chaméron etc...).

Le maire rapporte que :

- Le syndicat d'énergie du Cher a été sollicité pour ces travaux de réparation
- Le coût global des travaux est évalué à 26 563.44 € HT
- La commune doit financer 50% des travaux

Il présente les plans de financement prévisionnels :

OBJET	SOCIETE	MONTANT HT GLOBAL	PRISE EN CHARGE PAR LE SDE 18	PARTICIPATION DE LA COMMUNE	DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL
Rénovation de l'éclairage public au Moulin de Chaméron Armoire AF	SDE18 / 7 rue Maurice Roy / CS 60021/ 18021 BOURGES cedex	3220.26€	1610.13€	1610.13 €	FAVORABLE
Rénovation de l'éclairage public à la Croix des Pouzes Armoire AA	SDE18 / 7 rue Maurice Roy / CS 60021/ 18021 BOURGES cedex	1675.50€	837.75€	837.75€	FAVORABLE

Extension de l'éclairage public au Petit Vernais et au Gué de Sable	SDE18 / 7 rue Maurice Roy / CS 60021/ 18021 BOURGES cedex	9178.53€	4589.27€	4589.27€	FAVORABLE
Installation de prises illuminations	SDE18 / 7 rue Maurice Roy / CS 60021/ 18021 BOURGES cedex	12489.15€	6244.58€	6244.58€	FAVORABLE

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- d'autoriser Monsieur le maire, à signer avec le SDE 18 les plans de financement prévisionnels choisis pour les travaux susmentionnés et à mandater les dépenses liées à ces travaux qui seront actualisées en fonction des factures réellement acquittées par le Syndicat.

97- délibération contre la réorganisation des services fiscaux

Motion du Conseil municipal

Le Maire de BANNEGON propose au Conseil municipal d'adopter la motion suivante qui est adressée à Monsieur le Préfet de Région et à Madame la Directrice Régionale des Finances Publiques

Les collectivités locales du Cher ont été alertées d'un projet de fermeture massive des services des impôts des particuliers et des entreprises ainsi que des trésoreries locales, véritables services publics de proximité.

Considérant que les communes ne peuvent être privées de véritables services publics de proximité, en particulier comptables et fiscaux,

Considérant qu'il est indispensable de maintenir les trésoreries tant pour les communes (surtout en milieu rural), que pour les usagers, au nom du respect du principe de l'égalité d'accès aux services publics pour les citoyens sur l'ensemble du territoire,

Considérant que les collectivités souhaitent le maintien d'un comptable de proximité, doté d'un réel pouvoir de décision et de moyens matériels et humains lui permettant d'accomplir sa tâche et refusent de dépendre d'un service comptable éloigné qui génère plusieurs centaines de collectivités et ne pourra faire que du traitement de masse,

Considérant que la disparition de services publics conduirait inéluctablement à la poursuite de la désertification des communes rurales, alors même que nos populations ont besoin de cohésion sociale et territoriale,

Au moment où les collectivités mettent en œuvre des politiques de développement durable et veillent à préserver l'utilisation des deniers publics, la fermeture des trésoreries imposerait aux usagers et au personnel administratif de l'État et des collectivités de multiplier les déplacements.

Ce choix de restructuration, au nom de la rationalisation budgétaire, ne faciliterait la tâche ni des régisseurs de recettes, ni des administrés, notamment les personnes âgées dans la résolution des formalités juridiques et comptables auxquelles ils sont assujettis,

Par ces motifs, la Commune de BANNEGON déplore cette politique d'allègement des effectifs du service public et le transfert de charges aux communes aux ressources contraintes.

La Commune de BANNEGON s'oppose à ce projet de restructuration et demande instamment par la présente motion, de ne pas mettre en œuvre le projet de fermeture des services des impôts et des trésoreries, décision qui porterait un préjudice important au service public de proximité en milieu rural et ne manquerait pas de renforcer la fracture territoriale et numérique.

A l'unanimité, les Conseillers municipaux de la Commune de BANNEGON votent contre le projet de restructuration.

98 - Devis pour travaux de peinture

Le maire expose que des travaux de peinture doivent être effectués dans l'appartement communal « 13 rue de la mairie »
Il présente le devis

- établi par « l'auto-entrepreneur Jean-Louis Robart » de Bannegon et qui s'élève à 7000€ HT.
- établi par « SARL Guignard Père et fils » de Dun sur Auron et qui s'élève à 6673.60€ HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de donner suite au devis de la SARL Guignard Père et fils ,
- et d'autoriser le maire à signer le bon de commande avec la SARL Guignard Père et fils .

99- Indemnités trésoriers 2019

Le maire expose qu'en raison du remplacement temporaire du titulaire du poste comptable de la trésorerie de St Amand (M. Mouchard remplacé 2 mois par Madame BOURGOIGNON), une nouvelle délibération est nécessaire pour la prise en compte de ce changement (la répartition de l'indemnité annuelle se faisant prorata temporis, soit 80% - 20%, du taux décidé par le conseil municipal, pour chaque comptable en poste en 2019).

Le Conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi

d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an répartie comme suit :

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur MOUCHARD Philippe, receveur municipal pour un montant de 291.02€ ainsi qu'à Madame Murielle BOURGOIGNON pour un montant de 58.20€

Courriers reçus de :

- FACILAVIE, et l'association pour le don de sang pour remercier de la subvention accordée.

Questions diverses

- Point sur achat du hangar aux consorts Dumay : la signature des actes, prévue le 30 aout, a été ajournée en raison d'une erreur de surface par le géomètre ; celui-ci doit revoir son document d'arpentage et y apporter des modifications.
- Communication sur la rentrée scolaire 2019-2020 : chute des effectifs
Le Maire expose que beaucoup de parents ont retiré leurs enfants des écoles du RPI à la rentrée, ce qui se traduit par un manque de 8 élèves à l'école de Bannegon. Il rappelle qu'il n'a accordé aucune dérogation et déplore la désaffection des parents de Bannegon et de Bessais le Fromental à l'égard de leur école.
- Terrain convoité par M. et Mme VERDY : Le conseil municipal va se rendre sur site le 30 septembre .
- Dossier du multiservice : le maire informe qu'une première audience a eu lieu ; M. Koenig était présent mais n'a pas pris de défenseur. Une nouvelle comparution est prévue le 03 octobre car la dette reste d'actualité.
- Un courrier a été adressé à la plateforme courrier de la Poste en raison des problèmes importants de distribution ces derniers jours.
- Projection d'un film sur le linéaire du Canal de Berry permettant de voir le mauvais état des berges

Tour de Table

- + Bénédicte Bonnet : les poubelles et leur positionnement ne sont pas assez clairement indiqués aux locataires de la salle des fêtes
 - o *Une signalétique et un double porte-poubelle vont être installés.*
- Elle évoque l'existence d'un chemin communal qui aurait un accès éventuel au canal de Berry au niveau du Pont à Barras
 - o *Le dossier va être étudié.*
- + Laurent Cordebois : souhaite savoir à quel moment l'état des lieux des voiries va être réceptionné en mairie.
 - o *Il est prévu pour le 4^{ème} trimestre.*
- Il signale le mauvais état des plâtres au niveau du plafond de l'église
- + Gérard Charpy informe que des arbres doivent être enlevés dans le canal de Berry ; il fait appel aux volontaires qui souhaiteraient l'aider.

Fin de la séance à 22h30